

Note expresse

N° 189 - Avril 2016



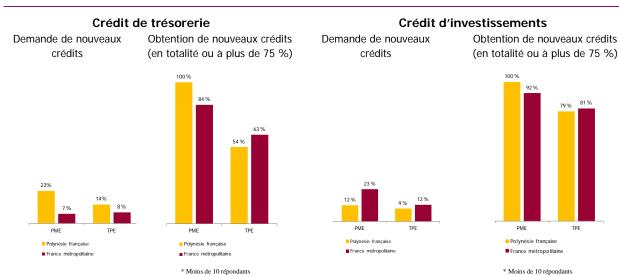
L'accès au crédit des petites et moyennes entreprises 4^e trimestre 2015

Au quatrième trimestre 2015, la demande de nouveaux crédits de la part des petites et moyennes entreprises polynésiennes s'est principalement portée sur les crédits de trésorerie : 23 % des PME et 14 % des TPE polynésiennes ont tenté d'en obtenir, des proportions deux à trois fois supérieures à celles observées en métropole. Les crédits d'investissement sont en revanche moins fréquemment sollicités (12 % des PME et 9 % des TPE).

Lorsqu'elles le sollicitent, les PME accèdent aisément au financement bancaire : au quatrième trimestre, la plupart d'entre elles ont obtenu en totalité ou en grande partie les crédits souhaités. Cet accès est plus délicat pour les TPE polynésiennes : seules 54 % ont vu leurs demandes de crédits de trésorerie satisfaites, contre 63 % en métropole. L'obtention de crédits d'investissement leur est en revanche plus favorable (94 % contre 82 % en métropole). Concernant l'étude de leur demande, les chefs d'entreprise interrogés font essentiellement état d'obstacles vis-à-vis des garanties demandées et de délais de réponse trop longs. Le coût des financements obtenus est globalement stable au quatrième trimestre - pour la moitié des entreprises - ou orienté à la baisse.

Pour les entreprises qui n'ont pas sollicité de nouveaux crédits, les trois principaux motifs évoqués sont l'absence de besoin (citée dans 65 % des cas pour la trésorerie et 57 % pour l'investissement), la volonté de principe de ne pas s'endetter, mais aussi une situation de l'entreprise jugée non propice par le chef d'entreprise lui-même. En matière d'investissement, ce sentiment défavorable, qui s'apparente à de l'autocensure, est plus fréquemment avancé par les PME polynésiennes (22 %) que par celles de métropole (1 %). A contrario, l'anticipation d'un refus du banquier en raison de critères trop sévères est peu citée : elle concerne seulement 4 % des TPE polynésiennes et rarement les PME.

DEMANDE ET OBTENTION DE NOUVEAUX CRÉDITS*



^{*}hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment

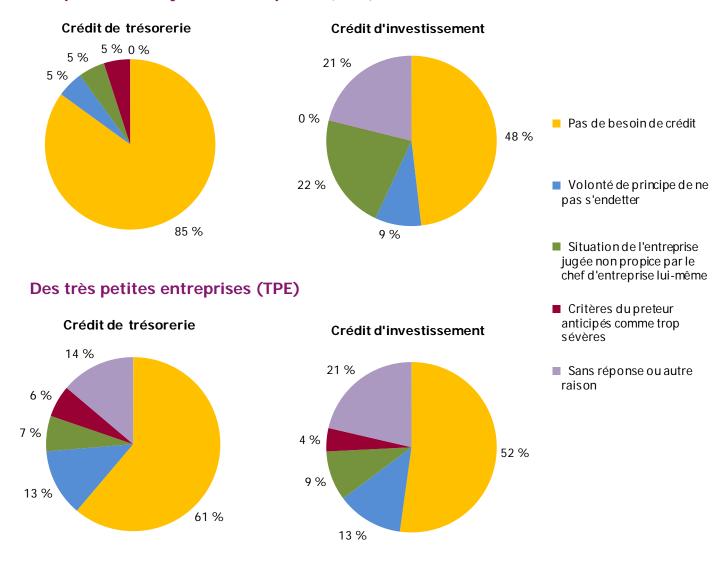
Sources : IEOM, Banque de France (Direction générale des statistiques) et FCGA

Champ : Petites et moyennes entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment. En Polynésie française, les entreprises du commerce sont également interrogées.

MOTIFS INVOQUÉS DE L'ABSENCE DE DEMANDE DE CRÉDIT

Champ : entreprise n'ayant pas fait de demande de crédit au 4e trimestre

Des petites et moyennes entreprises (PME)



MÉTHODOLOGIE

L'IEOM réalise cette enquête sur l'accès au crédit auprès de 500 petites et moyennes entreprises polynésiennes des secteurs du commerce, de l'industrie, des services et du bâtiment. Sont interrogées les Très petites entreprises (TPE) et les Petites et moyennes entreprises (PME) qui n'appartiennent pas à un groupe et disposent d'un encours bancaire sain déclaré au Service central des risques de l'IEOM. Les entreprises interrogées représentent 68 % du total des encours de crédits des PME et 32 % du total des encours de crédits des TPE.

Les chefs d'entreprises sont invités à s'exprimer sur leur accès au financement bancaire, les conditions obtenues ou les raisons de leur éventuelle absence de demande de crédit. Seules les nouvelles demandes de crédit sont prises en compte, hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment.

Les Petites et moyennes entreprises (PME) ont un chiffre d'affaires inférieur à 6 milliards de F CFP. Leurs encours de crédits mobilisés (en moyenne sur 12 mois) sont supérieurs à 119,3 millions F CFP (inférieurs pour les TPE). Seules les PME indépendantes sont interrogées, celles qui appartiennent à un groupe pouvant passer par la maison mère ou des sociétés sœurs pour se financer.

En métropole, la Banque de France mène une enquête trimestrielle similaire auprès des petites et moyennes entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment. Cette enquête repose sur un échantillon de 4 000 PME ainsi que 2 400 TPE, grâce à un partenariat avec la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA). Environ 400 Entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont également interrogées. Seules les entreprises déclarant avoir une autonomie de décision en matière de demande de financement bancaire sont incluses dans le périmètre de l'étude.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Achevé d'imprimer : 14 avril 2016 - Dépôt légal : 14 avril 2016 - ISSN 1968-6277